



Le SPS de l'ENAP a saisi le DAP par le biais d'une lettre ouverte le 15 septembre 2022, avec pour objet le recrutement national des Surveillant(e)s Pénitentiaires dans les territoires d'outre-mer.

Le SPS dénonçait les conditions d'accès au concours national de surveillant pour les candidats des COM. Effectivement, le déplacement de ces candidats au concours de surveillant pénitentiaire en métropole est estimé entre 1500 € et plus de 2000€, en fonction du lieu de résidence. Un investissement financier très important qui ne leur assure pas pour autant la réussite au concours national.

N'ayant pas eu de réponse de la DAP, nous avons saisi le sénateur de la Polynésie française Mr TEVA ROHFRITSCH le 15 Novembre 2022. Ce dernier a aussitôt interpellé par courrier la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Cette fois, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire semble avoir été plus attentif à cette problématique, et donne une suite favorable à notre demande dans un courrier réponse le 12 janvier 2023, en ouvrant des centres d'examen écrits dans ces territoires, dès le 2eme concours 2023.

Le SPS remercie Mr le sénateur de la Polynésie française TEVA ROHFRITSCH, pour son écoute et sa bienveillante attention qui ont permis de gommer, enfin, cette injustice.

Toutefois, le SPS sera très attentif à la situation pour que les paroles soient suivies d'actes concrets...

A SUIVRE...

Le 10 février 2023

Pour le SPS-ENAP  
Cédric LEMOZY